

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du mardi 24 juin 2025**

D05_24062025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre G du Centre de Langues Vivantes, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour :

Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, VANIER Léo, VAUFREYDAZ Dominique, BOURREL Romain, CARNEL Jean-Stéphane, DEPAU Giovanni, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, NEVES Manuel, DUMON Astrid, FLORENTIN Wilson, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, DANIEL Maeva, DI IORIO Énée.

Membres représentés : ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à CHAACHOUA Hamid), PINSAULT Nicolas (procuration à VAUFREYDAZ Dominique), SEIDELIN Signe (procuration à GIROUD Séverine), BRETON Jean (procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), CASTEBRUNET Hélène (procuration à LEMASSON Germain), BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie (procuration à BOURREL Romain, VALARCHER Olivier (procuration à RACKI Valérie), BAILE Henri (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), HENNEQUIN Jean Richard Claus (procuration à DI IORIO Énée), RICHARD Louison (procuration à WARIN Malo), LEUILLIER Adrien (procuration à RAMBAUD Sarah), DECHENAUD Émile (procuration à DUMON Astrid), GEIBEN Héloïse (procuration à BERIO Clémence).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1/ Considérant la demande d'approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	31
Voix défavorable	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

2/ Considérant la demande d'approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	33
Voix défavorable	4
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

3/ Considérant la demande d'approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM.

Le résultat du vote est le suivant :

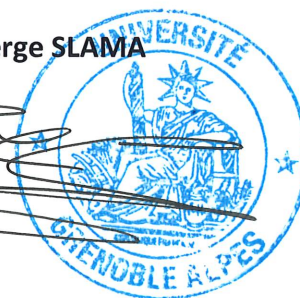
Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	28
Voix défavorables	8
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 27 juin 2024

Le Président du Conseil académique
de L'Université Grenoble Alpes

Serge SLAMA



Publié le : 03 juillet 2025

Transmis au Rectorat le : 03 juillet 2025

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.